

**Ville de Saint-Pourçain-Sur-Sioule
(Allier)**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de mise en compatibilité n°1 du PLU – Reconversion de la friche ferroviaire

Par arrêté municipal n°2022-781 en date du 14 décembre 2022, Monsieur le Maire de Saint-Pourçain-Sur-Sioule a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique sur le projet de mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le cadre de la reconversion du quartier de l'ancienne friche ferroviaire.

Le présent projet de mise en compatibilité du PLU concerne une déclaration de projet relative à la reconversion de la friche ferroviaire située à cheval sur le quartier de Paluet et le quartier de la Saint-Julien.

Aussi, l'enquête publique porte :

- la déclaration de projet portant sur le projet de reconversion de la friche ferroviaire,
- la mise en compatibilité du PLU de la ville de Saint-Pourçain-Sur-Sioule avec la déclaration de projet, comportant les orientations d'aménagements et de programmation (OAP) et le projet de règlement écrit de la future zone.

Ce projet fait l'objet d'un avis n°2022-ARA-AUPP-1201 émis par la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 05 décembre 2022 joint au dossier de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera à partir du 10 janvier 2023 à 09h00 au 09 février 2023 à 17h00 soit une durée de 31 jours consécutifs.

Monsieur Florian DENIS, Rédacteur territorial en activité a été désigné commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand par décision n°E22000094/634 en date du 04 novembre 2022.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Emmanuel FERRAND, Maire de Saint-Pourçain-Sur-Sioule ou de Mademoiselle Estelle GAZET Adjoint en charge de l'urbanisme.

Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de Saint-Pourçain-Sur-Sioule (Hôtel de Ville - 11, Place Maréchal Foch 03500 Saint-Pourçain-Sur-Sioule) pendant toute la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie à savoir : du mardi matin au samedi midi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30.

Un accès au dossier d'enquête publique est disponible durant la période de l'enquête sur un poste informatique mis à disposition du public 11, place Maréchal Foch 03500 Saint-Pourçain-Sur-Sioule aux jours et heures d'ouverture suivants : du mardi matin au samedi midi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera consultable durant la période de l'enquête sur le site internet de la commune : <https://www.ville-saint-pourcain-sur-sioule.com> depuis la page d'accueil du site.

Un registre dématérialisé sera disponible pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.ville-saint-pourcain-sur-sioule.com> depuis la page d'accueil du site.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être :

- Consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public en Mairie,
- Adressées par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur en Mairie (Hôtel de Ville - 11, Place Maréchal Foch 03500 Saint-Pourçain-Sur-Sioule)
- Adressées par courrier électronique à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse courriel dédiée suivante :
- enquete.publique@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com .

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Saint-Pourçain-Sur-Sioule aux dates et heures suivantes :

- o Le 10 janvier 2023 de 09h00 à 12h00
- o Le 27 janvier 2023 de 09h00 à 12h00
- o Le 09 février 2023 de 14h00 à 17h00.

À l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée en Mairie de Saint-Pourçain-Sur-Sioule et sur le site internet de la commune pour y être tenues à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le projet de mise en compatibilité du PLU pourra éventuellement être modifié puis soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pourçain-Sur-Sioule.